

ACTION URGENTE

DES DÉFENSEURS DU DROIT À L'EAU RISQUENT D'ÊTRE PLACÉS EN DÉTENTION

Le 13 août, une juridiction d'appel a annulé les ordonnances de non-lieu rendues en faveur de Juan López, Carlos Leonel, Reinaldo Domínguez, José Cedillo et Marco Ramos. Membres du Comité municipal de défense des biens publics et communs (CMDBCP), ces cinq hommes sont en instance de jugement pour avoir défendu les fleuves de Tocoa (dans le nord du pays) et risquent d'être placés en détention provisoire, dans des prisons surpeuplées ne garantissant pas des conditions sanitaires satisfaisantes pour éviter la propagation du COVID-19. Huit autres défenseurs du CMDBCP sont maintenus en détention provisoire depuis près d'une année. Nous engageons les autorités à relâcher ces 13 défenseurs et à leur permettre de comparaître libres à leur procès.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Mr. Óscar Fernando Chinchilla
Attorney General

Posta Edificio Lomas Plaza II,
Col. Lomas del Guijarro,
Tegucigalpa
Honduras

Courriel : fiscaliageneralhnd@gmail.com

Monsieur le Procureur général,

Le 13 août 2020, une juridiction d'appel a annulé l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur de Juan Antonio López, Carlos Leonel George, Reinaldo Domínguez, José Adalid Cedillo et Marco Tulio Ramos. Membres du Comité municipal de défense des biens publics et communs (CMDBCP), ils sont accusés d'« incendie volontaire » et de « privation arbitraire de liberté » parce qu'ils ont défendu les fleuves San Pedro et Guapinol. Huit autres défenseurs visés par les mêmes chefs d'inculpation sont maintenus en détention provisoire depuis le 1^{er} septembre 2019.

La place de ces défenseurs n'est pas en prison, où les détenus sont entassés les uns sur les autres et où l'accès aux produits d'hygiène et aux installations sanitaires est limité. Le placement de ces personnes en détention provisoire pendant la pandémie de COVID-19, alors que plus de 1 000 cas ont été confirmés dans les établissements pénitentiaires, n'aura pour seule conséquence que de faire inutilement courir des risques accrus pour leur vie et leur santé.

Des experts des droits humains des Nations unies ont recommandé aux États d'envisager des mesures alternatives à la détention provisoire afin de réduire les risques de propagation du COVID-19. Qui plus est, la juridiction d'appel a validé l'annulation définitive, pour l'ensemble des défenseurs inculpés, du chef d'association illégale, qui constituait jusqu'alors l'un des motifs juridiques de maintien des huit défenseurs en détention provisoire.

Nous vous engageons à faire le nécessaire pour que les 13 défenseurs puissent assurer leur défense en comparissant libres, et que leur droit d'être jugés équitablement soit garanti.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Selon l'organisation Global Witness, le Honduras reste l'un des pays les plus dangereux au monde pour les défenseur-e-s de l'environnement et du droit à la terre. Aux nombreuses violences à leur égard (menaces, intimidations et meurtres notamment), aux campagnes de dénigrement et à la stigmatisation dont ils font l'objet sur les réseaux sociaux viennent s'ajouter pour beaucoup d'entre eux des procédures judiciaires dénuées de tout fondement et destinées à les intimider, les harceler et les empêcher de mener à bien leurs activités de défense des droits humains.

Le Comité municipal de défense des biens publics et communs (Comité Municipal por la Defensa de los Bienes Comunes y Públicos, CMDBCP) est une organisation de Tocoa, dans le nord du Honduras, composée de plusieurs organisations de défense de l'environnement et du droit à la terre : les comités environnementaux du secteur San Pedro (13 communautés) et les comités environnementaux du secteur d'Abisinia (14 communautés) ; le comité environnemental de la communauté de Guapinol, les groupes de petits paysans et les organisations Coordinadora de Organizaciones Populares del Aguán (COPA) ; la Fundación San Alonso Rodríguez (FSAR) et Parroquia San Isidro de Tocoa.

Le CMDBCP s'oppose au permis d'exploitation attribué à la compagnie minière Inversiones Los Pinares dans le parc national Carlos Escalera, anciennement connu sous le nom de Montaña de Botaderos, dans la municipalité de Tocoa. Le 1^{er} août 2018, des habitant-e-s ont établi le « camp Guapinol » pour protester de façon pacifique contre ce permis et contre l'exploitation minière en plein cœur d'une zone protégée abritant les sources d'eau dont ils dépendent pour leur subsistance. Ils ont déposé plusieurs plaintes auprès de juridictions locales, mais elles n'ont toujours pas été traitées.

Les membres du CMDBCP sont visés par au moins deux procédures judiciaires depuis 2018 en raison de leur action de défense des fleuves Guapinol et San Pedro. En mars 2019, un juge a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de 12 d'entre eux, qui étaient accusés d'« incendie volontaire » et de « privation arbitraire de liberté », mais le procureur général a formé un recours contre cette décision. Le 13 août 2020, la cour d'appel du département de Francisco Morazán a annulé le non-lieu qui avait été prononcé en mars pour cinq des 12 défenseurs, ce qui signifie qu'ils pourraient à nouveau être jugés et renvoyés en détention provisoire.

En septembre 2019, sept autres défenseurs des droits humains ont été inculpés et placés en détention dans l'attente de leur jugement. Après avoir passé deux mois dans une prison de haute sécurité, ils ont été transférés en novembre 2019 dans le centre de détention d'Olanchito, où ils sont toujours incarcérés (voir *Honduras: Authorities must guarantee due process for human rights defenders*, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr37/9929/2019/en/>). Une autre personne est détenue au centre pénitentiaire de La Ceiba depuis décembre 2018. Certains des défenseurs des droits humains qui se trouvent actuellement derrière les barreaux ont indiqué souffrir de maladies chroniques, notamment d'hypertension et d'affections respiratoires.

Le Honduras est confronté depuis des années à un grave problème de surpopulation carcérale, la majorité des personnes détenues étant en attente de leur jugement (privées de la possibilité de comparaître libres pour se défendre). D'après le Comité national pour la prévention de la torture et des traitements inhumains cruels, inhumains et dégradants (CONAPREV), on dénombre actuellement 271 personnes incarcérées dans le centre de détention d'Olanchito (où sont détenus sept défenseurs du CMDBCP, alors que cet établissement est prévu pour 160 personnes seulement). La capacité d'accueil totale des prisons à l'échelon national est de 12 909 détenu-e-s, alors que le pays en compte actuellement plus de 21 700. Des organes internationaux de défense des droits humains, à l'instar de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, font régulièrement part de leurs préoccupations au sujet des conditions de détention au Honduras, qui mettent en danger la vie et l'intégrité des personnes privées de leur liberté : infrastructures en mauvais état, manque d'hygiène, absence d'installations sanitaires et d'espaces de couchage décentes, soins médicaux médiocres, nourriture insuffisante en qualité nutritive comme en quantité, et accès réduit ou insuffisant à l'eau.

Début août, l'administration pénitentiaire hondurienne a indiqué que 1 121 détenu-e-s avaient été testés positifs au COVID-19.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 6 octobre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : membres du Comité municipal de défense des biens

publics et communs (ils)